



法国华人进出口商会

87-95 avenue Victor Hugo
93300 Aubervilliers
Tél. : 01 48 33 92 91
Fax : 01 48 33 32 33

王佩玲会计师事务所

会计师 - 账目经纪人 - 管理咨询
99 rue la Boétie
75008 Paris
www.peiling.fr



BULLETIN D'INFORMATION -- 通讯

30/11/2006 -- N°3

TP – Taxe professionnelle -- 职业税

Qu'est-ce que la taxe professionnelle ?

Cette taxe est due par toutes les personnes physiques ou morales exerçant à titre habituel une profession non salariée localisée en France pour laquelle aucune exonération n'est prévue.

Personnes physiques : personnes quelque soient leur nationalité et situation de droit privé et entrepreneurs individuels ou autres professionnels soumis à l'IR

Personnes morales : entreprises soumises à l'IS ou sociétés (SARL, EURL, SA, SCA, SCI, GIE ...) quelque soit la forme et l'activité

A titre habituel : avec un caractère répété et/ou commercial

La TP est calculée sur les éléments suivants :

- la valeur locative des biens immobiliers soumise à la taxe foncière,
- augmentée de la valeur locative des autres immobilisations corporelles, pour les redevables dont les recettes annuelles TTC 2004
> 61 000 € (prestataires de services ou professions libérales employant > cinq salariés ou soumis à l'IS) et > 152 500 € (autres redevables)
- ou augmentée de 6% des recettes annuelles TTC 2004 pour les autres redevables (micro-entreprises, BNC...)

En fonction de la situation au 1er janvier 2006.

Quelles sont les obligations légales ?

Tout redevable devra déclarer annuellement et payer la TP suivant les échéances suivantes :

- Une déclaration annuelle 2006 par commune dans lequel un ou plusieurs établissements sont implantés sous l'imprimé n° 1003 (déclaration normale) ou 1003 S (déclaration simplifiée) le 2 mai 2006 au plus tard pour les personnes morales et le 31 mai 2006 pour les personnes physiques
- Un acompte éventuel de 50% du montant payé l'année 2005 avant le 15/06/2006 pour les TP 2006 non mensualisés > 3 000 €
- Un paiement du solde ou de la totalité de la TP (pour les autres cas) au plus tard le 15/12/2006.
- Une demande éventuelle de dégrèvement à déposer avant la fin de l'année 2006.

Précisions et Conseils de l'expert-comptable

1/ Vous aviez surement reçu votre avis d'imposition pour le paiement avant le 15/12/2006. Le contrôle avant de payer la TP 2006. Vous pourrez éventuellement bénéficier de dégrèvements.

2/ Des exonérations permanentes ou temporaires peuvent vous être accordées suivant votre lieu d'implantation et votre activité.

NB : Se renseigner auprès de votre expert-comptable

何谓职业税 (TP) ?

职业税是地方政府对所有在法国从事经常性、非工资性职业活动的法人或自然人征收的地方税。而此类非工资性职业活动同样须缴赋税。

法人: 不论任何国籍、性质,以私人所得税(IR)登记的个体户、独资经营者。

自然人: 不论任何形式或活动,以公司税(IS)制登记的企业或公司(如 SARL, EURL, SA, SCA, SCI, GIE...).

经常性: 带有重复性商业性质。

TP 的计算基于(以 2006 年 1 月 1 日的情况为例):

- 以该企业(或公司)所在地不动产租值评估为基本地产税。
- 加以其他固定资产租值(即各行业参数): 适用于以 IS 制登记、员工超过五人以上、2004 年含 TTC 的租值超过 61 000 欧元的服务业或小手工业者; 以及适用于含 TTC 租值超过 152 500 欧元的其他行业者。
- 或加以以 2004 年度该地址含 TTC 税值为基本参数加 6%: 适用于一般以 IR 登记的微型个体户、BNC ...

有哪些法律义务 ?

每年都须呈交结算呈报, 缴纳 TP 的程序如下:

- 向企业(或公司)所在地地方交 1003 号(或 1003S) 税务表. 如企业(公司)有多处办事处者则须分别各自向所在地申报. 呈交期限为: 2006 年 5 月 2 日(自然人企业), 及 2006 年 5 月 31 日(法人企业).
- 对一些 2006 年度 TP 交纳超过 3 000 欧元者, 其 50% 税款应在 2006 年 6 月 15 日前预支付妥.
- 对其他情况缴纳 TP 者, 亦应在 2006 年 12 月 15 日前交纳清当年所需的税款.
- 2006 年年底前须呈交一份减免税务申请书

专业会计师说明和建议

- 1) 您一定收到您当年的、于 2006 年 12 月 15 日前缴纳的税务通知单. 仔细查阅后才缴交, 您可能获得某些减免税项.
- 2) 由于贵企业的设立或行业可能在地方优惠税制上获得长期或临时减免.

附语: 如有疑问, 请向您的会计师了解为荷.